

Références :VENTE Cts LEFILS à M et Mme BELIN
16349

Dossier suivi par
Julie AMOURET
julie.pechoux-prost@21030.notaires.fr/AGP

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Titre de civilité	Monsieur
Nom usuel	BELIN
Nom d'état civil	BELIN
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	Olivier
Lieu de naissance	Saulieu
Date de naissance	11/03/1972
Adresse	6 rue Mauchamp - Résidence du Lac - Les Daims
Profession actuelle	21200 BEAUNE Auto entrepreneur
Profession précédente	Ouvrier salarié
Nationalité	Française
Nom et prénoms du père	BELIN André
Lieu de naissance	St Remy
Date de naissance	
Nom et prénoms de la mère	Leclercq Marie-Claire
Lieu de naissance	Solty
Date de naissance	21/11/1950

TEL : **Portable** 06 28 53 36 27

Professionnel

Domicile xxxxx

E-mail olivier.belin.1972@gmail.com

- Divorcé(e) de :

Tribunal qui a prononcé le divorce :

Date du jugement de divorce :

- Séparé(e) de corps de :

Tribunal qui a prononcé la séparation de corps :

Date du jugement de séparation de corps :

- Veuf / Veuve de :

Lieu et date du décès du conjoint :

POUR LES ETRANGERS, préciser :

- N° de carte de séjour de résident :
- Date de délivrance :
- Date d'entrée en France :
- Décret de naturalisation en date du :

Numéro :

CONJOINT – PARTENAIRE – CONCUBIN ⁽¹⁾

Titre de civilité	Madame
Nom usuel	épouse BELIN
Nom d'état civil	née LEDUC
Prénoms (dans l'ordre de l'état	Géraldine Régine Paulette

civil)	
Lieu de naissance	Nogent le Rotrou
Date de naissance	27 06 1968
Adresse	6 rue Mauchamp - Résidence du Lac - les Daims - 21200 BEAUNE
Profession actuelle	Assistante commerciale
Profession précédente	
Nationalité	Française
Nom et prénoms du père	LEDUC Jacky (décédé)
Lieu de naissance	
Date de naissance	17 07 1947
Nom et prénoms de la mère	LEDUC née BOUQUET Maryse
Lieu de naissance	Chartres
Date de naissance	15 avril 1946

TEL : **Portable** 06 09 63 80 91 **Professionnel** 03 80 22 61 85
Domicile xxxxx **E-mail** geraldinebelin@hotmail.fr

- Divorcé(e) de : Cédric ENGRAND
Tribunal qui a prononcé le divorce : Dijon affaires familiales
Date du jugement de divorce : 25/03/1996
- Séparé(e) de corps de :
Tribunal qui a prononcé la séparation de corps :
Date du jugement de séparation de corps :
- Veuf / Veuve de :
Lieu et date du décès du conjoint :

POUR LES ETRANGERS, préciser :

- N° de carte de séjour de résident :
- Date de délivrance :
- Date d'entrée en France :
- Décret de naturalisation en date du :

Numéro :

REGIME MATRIMONIAL

Lieu et date du mariage : Beaune 30 05 1998

Contrat de mariage : ~~OUI~~ NON ⁽¹⁾

Si OUI, préciser :

- . Régime adopté :
- . Date du contrat de mariage :
- . Nom et adresse du notaire :

Est-il intervenu un changement de ce régime : ~~OUI~~ NON ⁽¹⁾

Si OUI nouveau régime :

Date :

PACS

PACS : ~~OUI~~ NON ⁽¹⁾

Si oui, date du contrat :

Si contrat authentique, indiquer :

. Nom et adresse du notaire :

Si contrat sous signature privée, indiquer :

. Tribunal de :

ENFANTS

Nombre d'enfants : 2

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES dont vous dépendez :

Beaune Avenue Gaston Roupnel.

(¹) rayez la mention inutile.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : accueil.21030@notaires.fr ou cil@notaires.fr. Si les personnes estiment, après avoir contactées l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.